



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**AUTO ECOLE ECF MALBRANCQ
72 AVENUE FERNAND LOBBEDEV
62000 ARRAS**

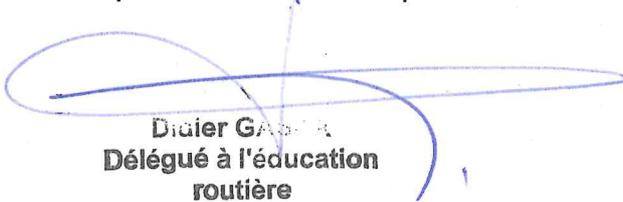
ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 24/02/2025 jusqu'au 24/02/2028

Le préfet de département ou son représentant



**Daniel GAUDET
Délégué à l'éducation
routière**

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr